

## LA PAROISSE DE CHOUDAY

### SON ORIGINE.

Elle est très difficile à préciser, car les archives paroissiales de CHOUDAY ont été brûlées en presque totalité en 1662.

On peut supposer que la Paroisse de CHOUDAY a pris naissance lors de la construction de l'Eglise au XII<sup>e</sup> siècle.

Et jusqu'à la Révolution, la Paroisse de CHOUDAY semble être la principale du canton. Aucune modification territoriale n'apparaît dans les quelques feuilles volantes restées à la Mairie de CHOUDAY.

La Paroisse a toujours compris le territoire actuel de la commune.

### SON HISTOIRE.

La Paroisse de CHOUDAY était comprise dans le territoire de la Seigneurie de Mareuil, elle possédait un arpent de prés.

En mai et juin 1653, des gens de guerre, commandés par un Sieur de la FORTILLESSE, qui disaient se diriger sur Lunery, rançonnèrent les habitants et leur volèrent des chevaux. La veille de la Trinité, il en vint encore près de deux cents qui firent séjour avec leurs chevaux dans les Paroisses de Ségry / Chouday / Saint-Ambroix. C'étaient, pour la plupart, des étrangers, notamment des Italiens du Comté de Broglio. Ils campèrent quelque temps dans les blés et les vignes des Raisinières, se répandirent jusqu'en la Paroisse de Saint-Georges et taxèrent les paysans de 72 quintaux de foin.

Le prieuré de Saint-Martial de Sémur qui descendait de l'abbaye de Massay, possédait des terres aux Beauces, Paroisse de CHOUDAY. En 1713, on voit Bernard BRINIER, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, prieur de Saint-Sulpice de Bourges, promu du prieuré de Sémur en Cour de Rome.

En 1714, reconnaissance au même par Claude BARATON, seigneur de CHOUDAY, de rentes payables à la Saint Michel au moulin d'Harpé. CHOUDAY, qui figure en 1332, dans un titre de l'abbaye de Notre-Dame d'Issoudun, sous le nom de Choudayo, était de l'archiprêtre de Brives dans la châtelierie d'Issoudun. La seigneurie de ce nom s'étendait sur une grande partie de la paroisse, mais le reste dépendait de Mareuil. Cette petite seigneurie avait haute, moyenne et basse justice et relevait de celle de Brives. L'abbaye d'Issoudun y percevait des rentes, notamment à Tassay, au Vignot et à Varennes. En 1408, elle y possédait la métairie de Reugny, l'abbaye de la Prée y avait aussi des propriétés.

La cure de CHOUDAY dépendait du Chapitre de Saint-Cyr d'Issoudun et le curé était titulaire de la vicairerie de Dondineau, fondée en l'Église dudit Saint-Cyr.

En 1759, on trouve un bail de locature du Dondineau, sise au faubourg Saint-Louis d'Issoudun, consenti pour 45 livres par Messire Claude JACOB, curé de la paroisse.

L'Église de Saint-Cyr avait encore les deux vicaires de Tassay et de Barmond, qui rapportaient chacun 12 livres par an.

## Etude de l'église

**Sur demande du Conseil Municipal, l'église est classée Monument Historique le 19 août 1914.**

Datée de ce jour, on trouve, dans les archives municipales, une notice par Monsieur François DESBOULIÈRES, directeur adjoint à la Société Française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques : "Église du XIIe siècle, remaniée au XVe siècle. Intérieur composé d'un chœur et d'une nef unique sans transept. Chœur repris au XVe siècle, mais quelques restes de l'Église romane, entre autres, une colonne engagée dans un mur septentrional et surmontée d'un très beau chapiteau à figures, représentant un personnage tenant dans les mains deux chimères placées dos à dos. C'est un très beau spécimen de l'art du XIIe siècle. Nef voûtée en charpente avec bois, moulures du XIVe et XVe'.

Extérieur : remarquable façade, construite en grand appareil et divisée en trois registres horizontaux.

**Premier registre** : (inférieur) placé contre un bahut amorti par un glacis et formant avant corps. Il contient une porte en plein cintre, accotée de deux fausses portes de même forme. Cette porte centrale est surmontée d'une archivolte, formée d'un rang de claveaux, bordé de pointes de diamant et d'un gros tore sur lequel sont gravées des dents de scie. Le tympan plein et uni s'appuie sur un linteau (en bâtière).

Les pieds droits consistent en deux colonnes jumelles de diamètre inégal, aux bases en forme de talus et surmontées de chapiteaux aux tailloirs ornés de calles ou autres motifs. Les chapiteaux sont décorés de sculptures diverses. Au Sud, sur la grosse colonne, on voit deux masques aux angles et des palmettes gravées contre la corbeille. Sur la petite colonne, un ange aux ailes déployées et un serpent (peut-être la scène du paradis terrestre). Au Nord, sur les deux colonnes, des personnages tenant des chiens par la patte et la queue (peut-être des scènes de chasse).

**Deuxième registre** : quatre contreforts, de section rectangulaire, reposant sur le glacis du bahut en épaulant cette partie de la façade qui est coupée par une élégante corniche, composée de petits arcs en plein cintre, reposant sur des médaillons à personnages ou à copeaux. Au centre, une fenêtre en plein cintre est surmontée d'une archivolte ornée qui se prolonge en cordon. Enfin, la partie supérieure du registre est délimitée par une autre corniche du même type que la précédente.

**Troisième registre** : consiste en un pignon nu, surmonté d'un clocher dont l'escalier est revêtu de menuiseries de couleur et d'un écriteau où sont gravées en relief les armes des maisons de Messieurs BARATON d'ARTHUIS. Cet ouvrage de décoration a été fait par des libéralités de mon dit Sieur BARATON, en conséquence de son testament, d'après le curé ROUGNOUX de CHOUDAY.

### Le mobilier.

Intéressante cuve baptismale en pierre de la fin du XIIIe siècle, de forme polygonale, ornée aux angles de têtes et de trèfles. Pierre tombale armoriée, du XVIIIème siècle de Philippe Aimable BARATON d'ARTHUYS, Seigneur de CHOUDAY, mort en 1777, le 17 juin. L'Église a 37 mètres de long sur 9 mètres de large".

## **DÉPENDANCES DE L'ÉGLISE.**

### **Le presbytère.**

C'était l'actuelle maison de l'institutrice. Et la Mairie d'aujourd'hui était la "grange de la dîme " : les paysans venaient payer ici leurs redevances à l'Église, durant le Moyen Age. Ce presbytère fut habité par le curé jusqu'en 1790 puis fut vendu et racheté pour y construire l'École et la maison de l'institutrice en 1858. Il est placé à droite de l'église en regardant celle-ci de face. Un jardin le sépare de l'église, jardin d'agrément maintenant.

Le presbytère et les dépendances sont vendus par Madame François MANTIN, qui les possédait depuis la Révolution, à Madame Catherine HEURTAULT, veuve de Monsieur Louis Charles François DECHENEVIÈRE, avocat à Issoudun, pour 1 580 francs, le 26 mai 1809.

**Le 26 mars 1850, la commune de CHOUDAY veut s'approprier ce presbytère et la grange de la dîme pour y construire l'École et le logement de l'instituteur. L'affaire est portée au tribunal le 20 décembre 1848, car Monsieur DECHENEVIÈRE ne veut pas vendre, ayant donné cette maison en usufruit à Monsieur LEYER. Le tribunal décide que la vente sera faite en 1850, à condition que la commune n'occupe la maison qu'après la mort d'un des deux conjoints habitant. En 1858, la construction de l'École, de la Mairie et du logement de l'instituteur débute.**

### **Le cimetière.**

Autrefois, le cimetière se trouvait sur la place de l'Église et entourait celle-ci sur le côté gauche. Ce cimetière occupait une surface de 40 ares, et était entouré d'un petit mur de 2 m de haut. Le 24 mai 1896, il est décidé que le cimetière sera transformé en place publique, "pour cause de salubrité ", ce qui est exécuté en 1897.

Ce travail sera exécuté en 1897, les corps sont transportés dans le nouveau cimetière (l'actuel), situé dans les champs appartenant à Monsieur LACOFFRETTE, à 300 m du bourg. Ce cimetière est entouré d'un mur de 2,20 m de haut. Au centre, s'élève un "monument aux morts", rappelant les noms des enfants de CHOUDAY tombés au champ d'honneur durant les deux guerres mondiales. Tout autour, s'alignent les monuments funéraires en marbre ou en pierre, emplacements achetés par des particuliers. Au centre, des pelouses avec plusieurs inhumations sans caveau.

### **Croix et calvaires.**

Aucun calvaire sur la commune de CHOUDAY. Quant aux croix, elles sont assez rares : deux seulement. Les registres de délibérations du Conseil Municipal nous rapportent le déplacement d'une croix, par Monsieur GALLON, maréchal, le 19 mai 1953. Cette croix se trouvait alors à l'embranchement des chemins Chouday /Avail et Chouday / Saint-Ambroix, dans le bourg. Elle a été transportée à l'angle du chemin de l'Orme et du chemin du cimetière.

Une autre croix se dresse au bord de la route Chouday / Avail, face à la ferme du Grand-Reugny. Ces deux croix sont en fer, plantées solidement dans un socle de béton. Les personnes âgées de la commune nous rapportent qu'autrefois, il était de coutume d'élever des croix sur le trajet des cortèges funèbres qui allaient à pied jusqu'à l'Église. Ce qui laisse supposer que de nombreuses croix furent élevées, mais toutes tombèrent en ruines et disparurent sans doute.